



Crésus Salaires

19.2.2 - Transmettre les écritures à Crésus Comptabilité

19.2.2 - Transmettre les écritures à Cresus Comptabilité

Après avoir cliqué sur *Comptabiliser*, un dialogue de confirmation s'affiche, et les écritures deviennent automatiquement accessibles depuis votre fichier Comptabilité (dans lequel il vous faut utiliser la commande *Fichier > Comptabiliser*, ou simplement cliquer sur *Comptabiliser* si vous utilisez Cresus Synchro).

Une fois les écritures transmises à Cresus Comptabilité, le symbole  s'affiche, dans le tableau général de Cresus Salaires, en regard des salaires concernés.

Le symbole  apparaît également, signifiant que les salaires sont désormais bloqués et ne peuvent plus être modifiés – à moins de les décomptabiliser.